



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 août 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 20 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi en application de la résolution 69/214 de l'Assemblée générale, fait le point sur la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue en 2012 et sur les faits nouveaux survenus depuis la Conférence, compte tenu du document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui a eu lieu à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015 et de la série d'engagements qu'il contient et des résultats du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 qui se tiendra du 25 au 27 septembre 2015, à New York.

Le rapport met également la lumière sur les principaux résultats de la troisième réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui a été organisée sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 ». Les débats qui ont eu lieu au cours de la réunion ont permis d'apporter un éclairage important au sujet du rôle du Forum. Le suivi de la mise en œuvre des partenariats et des engagements pris volontairement à la Conférence effectué par le Secrétariat compte parmi les faits nouveaux. Le Secrétaire général a également proposé une méthode de suivi des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement. Le rapport soumet à la réflexion des États Membres des recommandations au sujet du programme de développement durable pour 2030.

\* A/70/150.



## I. Introduction

1. Le 25 septembre 2015, le sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 adoptera la déclaration intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » qui contient les objectifs de développement durable convenus. Le 16 juillet 2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba qui fait partie intégrante du programme de développement pour 2030. Dans sa résolution 69/313 du 27 juillet 2015, l'Assemblée générale a ensuite approuvé le Programme d'action qui est joint en annexe à la résolution. Il s'agit d'un moment décisif dans la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à la résolution 69/214 de l'Assemblée générale : l'achèvement d'un long processus préparatoire issu des conférences de Rio et le début d'une nouvelle ère – celle de la mise en œuvre du programme de développement pour 2030. Au cours des prochains mois, il faudra définir les conséquences et les incidences de ce nouveau programme sur les mandats existants, en particulier ceux qui concernent expressément le développement durable, afin de favoriser la création de synergies et d'assurer le renforcement mutuel entre les anciens et les nouveaux mandats.

2. Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les autres rapports de l'Assemblée générale sur le développement durable.

## II. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

3. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>1</sup>, plusieurs processus intergouvernementaux ont été mis en place et ont contribué à la formulation du programme de développement pour 2030, en particulier le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (voir A/68/970) et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (voir A/69/315) qui a, lui aussi, largement contribué à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à Addis-Abeba en juillet 2015. En outre, le résumé et les recommandations élaborés par le Président de l'Assemblée générale sur la base des quatre dialogues structurés d'une journée organisés au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée, qui ont porté sur différentes formules permettant de créer un mécanisme de facilitation susceptible de favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, ont ouvert la voie à la prise des décisions relatives à ce mécanisme à Addis-Abeba.

4. Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indivisibles, par essence globaux et valables universellement, et tiennent compte des réalités, capacités et niveaux de développement des différents pays, dont ils respectent les priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque gouvernement qu'il revient de fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte des

---

<sup>1</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

spécificités nationales. Chaque gouvernement est appelé à décider de la manière d'incorporer ces cibles idéales dans ses processus de planification, ses politiques et ses stratégies. Les objectifs de développement durable font fond sur les bases jetées par les objectifs du Millénaire pour le développement, pour terminer ce qui doit l'être et relever les nouveaux défis.

## **A. Forum politique de haut niveau pour le développement durable**

5. Dans le cadre du programme de développement pour 2030, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est appelé à jouer un rôle central dans la supervision d'un réseau mondial de processus de suivi et d'examen en travaillant de façon cohérente avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les autres organismes et forums pertinents, conformément aux mandats existants. Le programme souligne la nécessité d'établir des liens efficaces avec les dispositifs de suivi et d'examen de toutes les conférences et réunions pertinentes des Nations Unies, y compris celles qui concernent les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral.

6. La création du Forum politique de haut niveau pour le développement durable était au cœur de la réforme du cadre institutionnel adoptée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Forum a tenu sa troisième réunion du 26 juin au 8 juillet 2015 sous les auspices du Conseil économique et social, y compris un débat ministériel de trois jours.

7. Le Forum avait pour thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 ».

8. Étant donné que le Forum politique de haut niveau s'est réuni alors que les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur les résultats de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement étaient en cours, sa déclaration ministérielle, telle qu'adoptée par le Conseil économique et social, a revêtu un caractère purement procédural afin qu'il ne soit pas préjugé de l'issue des négociations. Dans cette déclaration, le Président du Conseil a été prié « de faire paraître, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, un résumé des délibérations du débat de haut niveau et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable à titre de contribution à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et aux négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 ».

9. La réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau a donné l'occasion de connaître et de mieux comprendre certains aspects du nouveau programme. Elle a permis d'examiner la manière de mettre en œuvre le programme et de faire participer divers acteurs à cet effort.

10. Les participants ont examiné plus en détail la manière dont le suivi et l'examen du programme devraient être assurés; la manière dont le Forum pourrait contribuer à ce processus et exercer ses fonctions générales; et la manière dont le système des Nations Unies pourrait apporter sa contribution dans ce domaine.

11. Au cours des débats, les États Membres se sont déclarés déterminés à doter le Forum politique de haut niveau de tous les moyens qui lui permettent de devenir

l'instance centrale de haut niveau des Nations Unies pour la promotion et l'examen de la mise en œuvre du développement durable et de ses objectifs. Ils ont également considéré le Forum comme un moyen qu'ils pourraient utiliser pour insuffler la cohérence et appliquer de nouvelles méthodes de travail, y compris au sein du système des Nations Unies. Le Forum a la possibilité de définir un nouveau rôle pour l'Organisation des Nations Unies qui servirait alors de cadre pour la mise en place d'une gouvernance internationale dirigée par les États Membres – gouvernance qui intègre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et se tourne vers le long terme et les générations futures, tout en demeurant axée sur l'élimination de la pauvreté.

12. Les principaux messages issus du Forum peuvent être résumés comme suit :

#### **Mise en œuvre**

- Il faut tirer les enseignements de l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement – de ses succès aussi bien que de ses échecs.
- La prise en main par les pays revêtira une importance primordiale pour la mise en œuvre d'un programme universel et inclusif qui vise à éliminer les inégalités au sein des pays et entre eux et à « ne laisser personne pour compte ».
- Il faut de la transparence et de la responsabilité et dans ce domaine, le Forum politique de haut niveau peut jouer un rôle important. La responsabilité doit être prise au sens large du terme et englober notamment celle du secteur privé, au vu de la nécessité de procéder à une réorientation porteuse de changement.
- Il faut renforcer le partenariat mondial, notamment en élaborant un cadre mondial qui assure le transfert des technologies et des connaissances et qui soit fondé sur la coopération Nord-Sud, complétée par la coopération Sud-Sud.
- Pour réussir la mise en œuvre du programme, il est essentiel d'assurer la coordination à tous les niveaux – national, régional et international – et de créer de nouveaux partenariats multipartites.
- Le Forum politique de haut niveau peut fournir des orientations pour aider à l'établissement de liens entre les divers éléments du programme. Il pourrait notamment demander aux commissions régionales, aux organes directeurs et autres mécanismes intergouvernementaux des entités des Nations Unies – et de l'ensemble du système – de réexaminer leurs perspectives et leurs méthodes de travail afin de pouvoir mieux appuyer la mise en œuvre du programme.
- Le Forum devrait adopter une démarche axée sur la recherche de solutions. À cet égard, ses réunions devraient pouvoir consacrer suffisamment de temps à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et à l'examen des questions portant sur des objectifs dont la réalisation est en retard, y compris les moyens de mise en œuvre.
- Le Forum devrait stimuler et faciliter la collaboration à la mise en œuvre. Pour cela, il devrait avoir une idée claire de l'aptitude et de la capacité de tous les pays quant à la réalisation des objectifs de développement durable. En évaluant les moyens dont disposent les pays sur les plans du financement, de la technologie et du renforcement des capacités – à l'aide de bilans de pays,

notamment –, le Forum pourrait aider à orienter l'appui vers ceux qui en ont le plus besoin.

- Le Forum devrait inciter les grands groupes et les autres parties prenantes de la société civile à se mobiliser en faveur de la mise en œuvre du programme. La présentation du programme d'une manière simple et convaincante sera importante pour encourager les gens à se l'approprier.

### **Intégration**

- Vingt-trois ans après la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet « Planète Terre ») (Rio de Janeiro (Brésil), 3-14 juin 1992), il est bien reconnu que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable doivent être prises en considération. Les objectifs et les cibles de développement durable sont *intégrés et indivisibles, par essence globaux et valables universellement*. Les synergies sont importantes, comme le sont les compromis.
- L'intégration peut être comprise sous trois angles : intégration horizontale, qui s'attache à la manière de garantir que les divers ministères et organismes travailleront ensemble; intégration verticale, qui concerne la manière d'assurer la cohérence entre les divers niveaux et de faire en sorte que les autorités locales, régionales et nationales travaillent ensemble; et intégration au niveau des parties prenantes qui porte sur la manière de garantir que les divers acteurs travaillent ensemble.
- Il y a de grands espoirs que les orientations issues du Forum politique de haut niveau aident à relier les divers éléments du programme. Le Forum devrait présenter une approche intégrée qui aborde la question de l'élimination de la pauvreté d'une manière globale et qui maximise la cohérence entre les différents secteurs et les différents domaines d'action prioritaires pertinents.
- Le Forum aura un rôle bien défini à jouer dans la modernisation de la manière dont le système des Nations Unies répond aux besoins de développement dans le monde. Il doit servir de cadre à l'intégration des activités des institutions spécialisées et des autres entités et institutions. Il pourrait guider les structures de coordination au sein du système des Nations Unies, notamment le Groupe de la gestion de l'environnement, ONU-Eau et ONU-Énergie.
- La planification intégrée est essentielle à la mise en œuvre d'un programme de développement durable transformateur pour 2030, notamment pour apporter un appui aux zones sorties d'un conflit ou touchées par une catastrophe. Le système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, peut aider les pays à intégrer les stratégies nationales en apportant une assistance technique et un appui à l'élaboration de ces stratégies.
- L'intégration des trois dimensions du développement durable nécessite l'acquisition de connaissances et de compétences grâce à l'éducation scolaire et non scolaire. La science peut aider à éliminer le cloisonnement.
- L'intégration peut être appuyée par l'élaboration d'indicateurs polyvalents qui se rapportent à plusieurs cibles (eau, sécurité alimentaire et santé notamment).

**Suivi et examen**

- Un cadre de suivi et d'examen efficace est nécessaire au succès du nouveau programme. Le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans l'examen des progrès réalisés.
- Le cadre d'examen devrait viser à créer une culture d'ouverture fondée sur des données factuelles et sur des méthodes rationnelles.
- L'orientation relative au processus d'examen ne doit pas être trop prescriptive, mais elle doit être claire quant aux résultats attendus. Des principes seront proposés dans ce domaine, selon lesquels, notamment : les examens devraient être volontaires et exhaustifs et porter sur les progrès accomplis au niveau de tous les objectifs de développement durable et des moyens de mise en œuvre; ils devraient aider les pays à adopter des choix politiques éclairés; ils devraient être rigoureux et fondés sur des données factuelles fiables et ventilées; ils devraient être transparents et ouverts à toutes les parties prenantes et faire fond sur les programmes, les organes et les forums déjà en place; et les pays en développement devraient obtenir un appui à cet égard sous forme de renforcement des capacités. Le processus devrait être dirigé par l'État. Dans le même temps, il devrait intégrer les voix de ceux qui sont en première ligne, à savoir les citoyens, la société civile et les autres parties prenantes.
- Le suivi devrait s'effectuer à de multiples niveaux en allant du niveau local au niveau mondial, mais l'étape initiale et principale aura lieu au niveau des pays.
- Il importera de faire en sorte que la dimension sociale joue un rôle clef dans le processus de suivi et d'examen. Dans les examens nationaux, les mécanismes d'innovation et de facilitation des technologies, de renforcement des capacités et de financement en faveur des objectifs de développement durable devraient bénéficier d'une attention particulière.
- Des examens nationaux inclusifs alimenteront les examens régionaux et mondiaux. La cohérence devrait être assurée à tous les niveaux.
- Il importera de réaliser le juste équilibre entre la comparabilité des examens de pays et la souplesse et la reconnaissance de la maîtrise et de la souveraineté nationale sur ces examens.
- Les examens régionaux peuvent servir de tremplin pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et pour l'examen des tendances régionales et des questions transfrontalières et transnationales, et appuyer la coopération et la cohérence régionales face aux problèmes communs.
- Il existe plusieurs modèles d'examen par les pairs parmi lesquels les États Membres pourraient choisir s'ils décident d'emprunter cette voie, notamment les examens universels par les pairs dans le domaine des droits de l'homme, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les examens effectués dans le contexte du Forum des îles du Pacifique et ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les différentes régions peuvent organiser leur propre processus d'examen en faisant appel à des organisations et à des mécanismes régionaux et sous-régionaux déjà en place et en tenant compte de leur contexte régional.

- Au niveau mondial, le Forum politique de haut niveau est chargé d'effectuer des examens de pays et devra déterminer sa manière de procéder et de tirer parti des examens nationaux et régionaux.
- Le Forum effectuera également des examens thématiques. À cet égard, il devrait s'inspirer des examens réalisés dans d'autres instances et envisager les questions de façon intégrée. Les cadres thématiques seront importants pour le suivi des objectifs de développement durable. Ils devront être adaptés au programme de développement durable pour 2030 et à ses objectifs. Le Forum devrait faciliter l'intégration de ces cadres pour leur permettre de lui présenter les pratiques optimales et les enseignements tirés et de lui fournir la base de l'examen thématique des objectifs de développement durable, compte tenu des rapports d'interdépendance et des synergies entre les objectifs et les cibles, ainsi que des questions intersectorielles pertinentes.
- Le processus de suivi et d'examen devrait être rationalisé de manière à éviter les chevauchements excessifs et de sorte que les pays, surtout les pays en développement, ne soient pas surchargés ou lassés par les rapports. Le double emploi devrait être réduit au minimum.
- L'importance des données a été soulignée. Leur ventilation sera essentielle, surtout pour garantir que personne ne soit laissé pour compte. L'utilisation de données qualitatives et non seulement quantitatives serait aussi extrêmement importante.
- Faire en sorte que les bureaux de statistique des pays puissent être directement opérationnels est essentiel. Des ressources devront être mobilisées pour la collecte des données et le renforcement des capacités de ces bureaux, surtout dans les pays en développement.

#### **Attentes à l'égard du Forum politique de haut niveau pour le développement durable**

- Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable sera l'endroit où la communauté internationale aura une vue d'ensemble de la situation. Il donnera des orientations, des conseils et des recommandations et suivra la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il peut garantir le respect du principe de responsabilité et la cohérence au sein du système des Nations Unies.
- Le Forum devrait offrir une tribune pour relever les défis nouveaux et naissants, promouvoir les échanges entre scientifiques et décideurs, examiner les modes de consommation et de production durables et étudier les difficultés des pays en situation particulière. Il devrait se tourner vers l'avenir, évaluer l'effet à long terme des tendances et des politiques et mettre l'accent sur le renforcement de la résilience.
- Les décisions prises aux réunions du Forum devraient être approuvées par tous, y compris les femmes, les enfants et les jeunes et les groupes défavorisés.
- Le Forum devrait assurer la liaison entre tous les processus, commissions, groupes et autres organismes pertinents qui ne communiquent pas entre eux de manière suffisante. Ainsi, il pourrait servir de « système d'alerte rapide » pour

une action internationale qui s'appuierait sur les recommandations concrètes faites dans la déclaration ministérielle.

- La contribution du Forum sera déterminante dans l'intégration de tous les processus de suivi intergouvernementaux issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, y compris la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, au suivi du programme de développement durable pour 2030 et au résultat de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon), en mars 2015.
- Le Forum devrait être suffisamment souple pour rester performant tout au long de la période de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Dans son programme, il devrait maintenir un équilibre entre prévisibilité et souplesse.
- Les réunions du Forum organisées au niveau des sessions de l'Assemblée générale devraient porter sur l'examen de l'ensemble des progrès réalisés sur le plan stratégique et consacrer du temps aux questions nouvelles et urgentes qui doivent être examinées par la communauté internationale.
- Il importera au plus haut point d'assurer la participation au forum des grands groupes et autres parties prenantes, conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale.
- Les parlements et les autorités locales doivent participer aux travaux du Forum. Des réseaux parlementaires du monde entier dont l'activité porte sur diverses questions peuvent servir de cadres utiles au processus de suivi.

13. Dans le programme de développement durable pour 2030 que l'Assemblée générale doit examiner au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (septembre 2015), le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, est prié d'élaborer un rapport qui décrive les étapes importantes à franchir pour effectuer un processus de suivi et d'examen cohérent, efficace et inclusif à l'échelon mondial afin de le soumettre pour examen à la soixante-dixième session de l'Assemblée en prévision de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce rapport devrait contenir une proposition sur les dispositions à prendre pour l'organisation des examens dirigés par les États lors du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations au sujet de directives volontaires communes en matière d'établissement de rapports, et devrait préciser les responsabilités institutionnelles et fournir des orientations sur les thèmes annuels, sur une suite d'évaluations thématiques et sur les examens périodiques que le Forum pourrait envisager.

## **B. Différents moyens de favoriser la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement**

14. En 2012, La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a appelé à définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation

technologique<sup>2</sup>. Ce processus a comporté huit ateliers et des dialogues structurés organisés par le Président de l'Assemblée générale en 2013 et 2014. Compte tenu des recommandations du Président de l'Assemblée, le Secrétaire général, dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700), a proposé « de créer, avec la participation de toutes les parties prenantes, un portail numérique mondial recensant et complétant les initiatives en cours » (par. 125).

15. Donnant suite à la proposition du Secrétaire général, le Département des affaires sociales et économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont lancé à la fin de 2014 le groupe de travail interinstitutions chargé d'élaborer un mécanisme de facilitation technologique.

16. Le groupe de travail s'est concentré sur les activités suivantes : a) répertorier les initiatives de facilitation technologique existantes, y compris l'appui à la formulation des politiques et au renforcement des capacités technologiques et des systèmes d'innovation; b) identifier les domaines de synergie et les possibilités de coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine technologique; c) élaborer des options pour le lancement éventuel d'un centre de connaissances et d'une plate-forme de partage des informations sur l'Internet; et d) coopérer avec les parties prenantes pertinentes au renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation.

17. À cet égard, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, au paragraphe 123 de son programme d'action d'Addis-Abeba, a décidé de créer un mécanisme de facilitation technologique qui sera lancé au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 pour appuyer les objectifs de développement durable. Le mécanisme comprend : a) un forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable qui sera organisé par le Président du Conseil économique et social; b) une plate-forme en ligne pour assurer l'accès aux informations concernant les initiatives, mécanismes et programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation; et c) un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable qui sera chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et de renforcer les synergies et l'efficacité, et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités. Le groupe de travail fera participer les parties prenantes de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique.

18. Dans son programme d'action d'Addis-Abeba, la Conférence a également décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'inspireraient du résumé du forum multipartite. Les thèmes des forums multipartites ultérieurs sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable seront examinés par le Forum

---

<sup>2</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 273.

politique de haut niveau, qui tiendra compte des apports des experts du groupe de travail interinstitutions.

### C. Renforcement de l'interface science-politique

19. Une des fonctions du Forum politique de haut niveau, définie dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et soulignée par le programme de développement pour 2030, est d'intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs, notamment en établissant un rapport mondial sur le développement durable reprenant les évaluations existantes et d'étayer la prise de décisions fondée sur les faits à tous les niveaux (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, paragraphe 85, alinéas k) et l).

20. À ses réunions de 2014 et 2015, le Forum a examiné des questions liées à la science, y compris les questions naissantes. En 2015, les États Membres ont souligné que le Forum pouvait aider à faire en sorte que les sujets relatifs au programme de développement pour l'après-2015 soient inscrits aux programmes de recherche des scientifiques du monde entier. Le Forum devrait servir de tribune pour organiser des dialogues entre scientifiques et décideurs, exposer les tendances, examiner les analyses pertinentes en matière d'orientation et traduire en action les résultats des débats, contribuant ainsi à l'élaboration du programme. La fonction d'interface comprendrait la communication entre décideurs, communautés scientifiques et société civile. Non seulement la « science occidentale », mais aussi le savoir traditionnel et les divers points de vue sont importants pour ce dialogue.

21. Les États Membres souhaitent aussi que le Forum identifie et examine les « questions naissantes ». Beaucoup de questions naissantes et de « grands défis » ont été identifiés au cours du débat. La science relative aux questions naissantes doit être rendue accessible aux décideurs de manière plus systématique. Le Global Sustainable Development Report (rapport mondial sur le développement durable) devrait fournir au Forum une brève analyse des questions naissantes et des défis mondiaux.

22. En prévision de la réunion de 2015 du Forum, le Secrétariat a produit l'édition de 2015 du rapport mondial sur le développement durable<sup>3</sup> afin de faciliter le débat sur les échanges entre scientifiques et décideurs.

23. De très importantes contributions ont été apportées au rapport par les organismes du système des Nations Unies, les scientifiques, les responsables gouvernementaux et les parties prenantes. Plus de 500 scientifiques et spécialistes indépendants venant de nombreuses entités des Nations Unies et d'organisations affiliées installées dans toutes les régions ont contribué à ce rapport. Un exercice d'externalisation a été effectué dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et environ 187 résumés scientifiques ont été présentés. À la suite d'un examen public, plusieurs de ces résumés ont été incorporés dans le rapport.

24. Le rapport s'efforce de présenter un éventail de perspectives scientifiques et d'être utile aux décideurs sans être prescriptif. Il fait des propositions concrètes sur la manière d'intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs au sein du

---

<sup>3</sup> Accessible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1758GSDR%202015%20Advance%20Unedited%20Version.pdf>.

Forum. Il examine les objectifs de développement durable en tant que système interdépendant en analysant la manière dont les objectifs sont liés entre eux à travers leurs cibles et comment la réalisation de l'un de ces objectifs peut dépendre de celle des autres et contribuer à leur réalisation. Une telle évaluation intégrée des objectifs de développement durable et du programme de développement pour 2030 peut constituer un modèle à suivre dans les futures éditions du rapport mondial sur le développement durable. Certains chapitres du rapport illustrent la multitude de liens d'interdépendance entre les objectifs de développement durable. Le rapport passe en revue des constatations scientifiques concernant une série de questions pressantes en matière de développement durable qui concernent : les océans, les mers, les ressources maritimes et le bien-être humain; le domaine transversal de la réduction des risques de catastrophe; l'industrialisation et ses liens avec la consommation et la production durables; et les utilisations innovantes des mégadonnées en Afrique. Le chapitre 6 expose l'état des rapports entre scientifiques et décideurs dans les pays en situation particulière. Le rapport aborde également les questions naissantes dans diverses perspectives.

25. Le rapport mondial sur le développement durable a été examiné au Forum. Les États Membres ont souligné que ce rapport devrait alimenter les débats intergouvernementaux et être clairement relié à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen des objectifs de développement durable, en mettant l'accent en particulier sur l'interdépendance des objectifs et sur l'identification des questions naissantes. Les chapitres thématiques pourraient être reliés au programme du Forum politique de haut niveau.

26. L'approche inclusive de l'édition de 2015 du rapport mondial sur le développement durable a été accueillie avec satisfaction par les États Membres qui ont déclaré que le rapport devrait continuer d'être produit en collaboration avec tous les organismes pertinents des Nations Unies en particulier, qu'il devait s'appuyer sur des sources examinées par des pairs et ne pas faire double emploi avec d'autres rapports.

27. En ce qui concerne la fréquence de parution du rapport mondial sur le développement durable, quelques États Membres se sont déclarés plus favorables à un rapport annuel et d'autres ont préféré qu'il soit publié tous les quatre ans seulement en concordance avec la réunion du Forum, sous les auspices de l'Assemblée générale. Une combinaison des deux possibilités a été également envisagée.

28. Par la suite, dans le cadre du programme de développement pour 2030 qui doit être examiné par l'Assemblée générale lors du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le Président du Conseil économique et social a été invité à mener des consultations sur la portée, les méthodes d'élaboration et la fréquence du rapport, ainsi que sur sa relation avec le rapport sur les progrès relatifs à la réalisation des objectifs de développement durable, dont les résultats devraient être pris en compte dans la déclaration ministérielle de la session de 2016 du Forum politique de haut niveau (par. 83).

## **D. Consommation et production durables**

29. Au paragraphe 226 de son document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a adopté le cadre décennal de programmation

concernant les modes de consommation et de production durables (A/CONF.216/5, annexe). Dans sa résolution 69/214, l'Assemblée générale a prié le conseil et le secrétariat du cadre décennal de programmation de présenter des rapports au forum, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Le rapport d'activité sur le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables a figuré dans une note du Secrétaire général datée du 31 mars 2015 (E/2015/56).

30. À sa réunion de 2015, le Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, a organisé un dialogue interactif sur les modes de consommation et de production durables qui a porté notamment sur un rapport du Président du conseil du cadre décennal de programmation. À cette occasion, les États Membres ont souligné que la question de la consommation et de la production durables faisait partie intégrante du cadre des objectifs de développement durable et qu'elle était commune à tous les objectifs, comme en témoigne la mesure dans laquelle elle est prise en compte dans les politiques et les programmes nationaux. Ils ont reconnu que la consommation et la production durables avaient besoin de l'appui des gouvernements et devaient être prises en compte dans les budgets et les systèmes de planification. Les citoyens devraient contribuer à la modification des valeurs et des comportements. La participation du secteur privé, surtout des petites et moyennes entreprises, a été considérée comme une condition de succès. Les États Membres ont constaté les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre décennal de programmation et signalé que ce cadre devait être pleinement utilisé en tant que mécanisme mondial de promotion de l'application de modes de consommation et de production durables. La plate-forme de consommation et de production durable pour les petits États insulaires en développement créée dans ce cadre a été considérée comme une initiative intéressante. Un des rôles clefs du Forum consistera à donner des orientations et des directives stratégiques au cadre décennal de programmation.

## **E. Forums régionaux sur le développement durable**

31. Afin de s'acquitter pleinement de son mandat, le Forum politique de haut niveau doit offrir un espace pour la prise en compte de la dimension régionale du développement durable. L'Assemblée générale a chargé les commissions régionales de contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles. Les commissions régionales et leurs organes subsidiaires sont essentiels pour transmettre les points de vue et les perspectives régionales concertés au niveau mondial. Elles peuvent aussi jouer un rôle crucial dans l'établissement d'un lien efficace entre les niveaux national et mondial en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'examen du programme de développement durable pour 2030, compte tenu de leur capacité de faire participer un large éventail de parties prenantes.

32. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les membres des commissions régionales ont créé des forums régionaux sur la réalisation du développement durable dans trois régions<sup>4</sup>. Un forum régional a

---

<sup>4</sup> Les régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). La Commission économique pour l'Europe (CEE) a consacré une session au thème du Forum politique de haut niveau.

également été organisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et dont les futures modalités sont en train d'être examinées au sein de la Commission. Les forums régionaux réunissent de nombreux acteurs et représentent un pas important dans la promotion des points de vue régionaux sur la mise en œuvre et le suivi et l'examen du programme de développement durable pour 2030.

33. Les rapports relatifs au deuxième cycle de forums régionaux figurent dans une note du Secrétariat (E/HLPF/2015/3).

## **F. Partenariats et engagements volontaires**

34. Dans son document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a dûment reconnu que les partenariats et les engagements volontaires en faveur du développement durable complétaient les réalisations politiques. Le Secrétaire général a été invité à établir et à maintenir un registre de toutes les initiatives volontaires, qui devait faire l'objet d'une mise à jour régulière et être totalement transparent et accessible au public.

35. Ainsi, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a mis en place un registre des engagements et partenariats en faveur du développement durable qui contient une description détaillée de toutes les initiatives volontaires enregistrées et permet d'accéder à d'autres registres et initiatives ou « réseaux d'action » en faveur du développement durable qui regroupent des engagements souscrits volontairement envers des thèmes spécifiques. Il s'agit, notamment, de l'initiative Énergie durable pour tous, du Pacte mondial des Nations Unies, de l'initiative Toutes les femmes, tous les enfants, de l'initiative « Higher Education Sustainability », du réseau d'action sur le transport durable et des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement qui a vu le jour à la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

36. En outre, depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Secrétariat a élaboré trois rapports annuels spéciaux sur les progrès réalisés dans le cadre des partenariats et des engagements volontaires dans le sens du développement durable. Ces rapports, intitulés "Sustainable development in Action", font également apparaître les tendances dans ce domaine d'activité<sup>5</sup>.

37. Dans l'ère du développement de l'après-2015, les partenariats multipartites devraient jouer un rôle de plus en plus important dans la réalisation du développement durable. L'objectif 17 du développement durable reconnaît l'importance de ces partenariats en tant que moyens utiles à la mobilisation et au partage des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières requis pour aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable.

38. La Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement a souligné l'importance des partenariats véritables et durables. Au paragraphe 101 de son document final intitulé « Modalités d'action accélérées des

---

<sup>5</sup> Le dernier rapport (2015) est accessible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdinaction/2015report>.

petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), la Conférence a demandé au Secrétaire général, agissant en consultation avec les États Membres, de présenter des recommandations, y compris en ayant recours aux mécanismes intergouvernementaux existants, pour l'établissement d'un cadre de partenariat permettant de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris au titre de partenariats en faveur des petits États insulaires en développement<sup>6</sup>. Le 25 juin 2015, les Maldives, qui assuraient la présidence de l'Alliance des petits États insulaires, a organisé, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, une manifestation spéciale sur les partenariats des petits États insulaires en développement. Des États Membres et des entités du système des Nations Unies ont fait rapport sur les partenariats des petits États insulaires en développement et souligné qu'un examen et un suivi vigoureux de ces partenariats devait être étayé par la collecte et l'analyse de données. L'Assemblée générale a donné de nouvelles orientations au sujet du cadre de partenariat dans sa résolution 69/217 en soulignant que le cadre devrait être ouvert et modulable de façon à tenir compte des priorités et réalités des petits États insulaires en développement, être conforme aux autres processus et mécanismes pour permettre un suivi efficace et rationnel des partenariats lancés à la Troisième Conférence internationale, et encourager l'établissement de partenariats véritables et durables en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. En conséquence, le Secrétaire général a fait des recommandations pour un examen initial du cadre, compte tenu des réponses à une enquête et des commentaires faits à l'occasion d'un dialogue sur les partenariats des petits États insulaires en développement organisé avant la réunion du Forum politique de haut niveau. Le Secrétaire général a recommandé, notamment : a) de créer un groupe informel ou un groupe d'amis des petits États insulaires en développement pour appuyer le suivi des partenariats déjà en place et promouvoir et défendre le lancement de nouveaux partenariats; b) d'organiser une fois par an un dialogue multipartite informel, orienté vers l'action et axé sur les résultats entre les partenaires des petits États insulaires en développement, en tant que manifestation d'une demi-journée ou d'une journée entière, en fonction des ressources disponibles, en marge des réunions du Forum, sous les auspices du Conseil économique et social; c) d'organiser des dialogues multipartites régionaux entre les partenaires des petits États insulaires en développement par l'intermédiaire d'instances existantes, notamment des commissions régionales (CESAP, CEPALC et CEA), en étroite collaboration avec les petits États insulaires en développement et les partenaires; d) d'encourager l'organisation de dialogues multipartites entre les partenaires des petits États insulaires en développement; e) d'élaborer un mécanisme normalisé d'établissement des rapports d'activité des partenariats; et f) de maintenir et d'améliorer la plate-forme d'action des petits États insulaires en développement.

39. Comme il est demandé dans les Orientations de Samoa, le Département des affaires économiques et sociales a élaboré une plate-forme d'action des petits États insulaires en développement qui englobe tous les partenariats issus de la Conférence. Il englobe aussi le tableau de mise en œuvre du système des Nations Unies, outil qui porte sur les domaines d'activité des entités des Nations Unies et détermine les responsabilités principales quant aux anciens et nouveaux partenariats et les liens avec ces partenariats.

---

<sup>6</sup> Résolution 69/15 de l'Assemblée générale, annexe.

## **G. Grands groupes et autres parties prenantes**

40. S'inspirant des pratiques de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le processus visant à élaborer un programme de développement pour l'après-2015 a été marqué par une ouverture et un engagement sans précédent de la part de la société civile.

41. Le Forum politique de haut niveau est bien placé pour maintenir et faire progresser cette démarche inclusive et participative. Des dispositions ambitieuses ont été définies dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale au sujet de la participation des grands groupes et des autres parties prenantes aux travaux du Forum. Tirant parti de la pratique de la Commission du développement durable qui a consisté à faire participer les neuf grands groupes à ses travaux, divers acteurs, groupes et réseaux de la société civile ont de plus en plus participé aux négociations relatives au programme de développement pour l'après-2015.

42. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290, les grands groupes et les autres parties prenantes pertinentes ont présenté des rapports de synthèse officiels à la réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau sur le thème de la réunion (E/HLPF/2015/2). Les grands groupes et les autres parties prenantes ont également constitué un groupe informel ouvert pour coordonner la préparation du Forum, y compris la sélection des animateurs et des autres intervenants aux diverses sessions.

43. En juin 2015, le groupe de travail a également organisé un atelier afin d'explorer les nouvelles structures de coordination et les nouvelles formes de collaboration entre les grands groupes et les autres parties prenantes susceptibles de répondre aux besoins du Forum politique de haut niveau et d'appuyer ses travaux dans diverses perspectives.

## **III. Intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies**

44. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a appelé à une intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies et prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés à cet égard.

45. Le troisième rapport du Secrétaire général à ce sujet (A/70/75-E/2015/55) a été publié le 30 mars 2015. S'appuyant sur les conclusions figurant dans les deux rapports précédents (A/68/79-E/2013/69 et A/69/79-E/2014/66), ce rapport a montré comment les nouveaux objectifs de développement durable peuvent insuffler un nouvel élan en faveur de la coopération et de l'intégration du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. Le rapport a accordé une grande importance aux plans stratégiques en tant qu'instruments essentiels à l'incorporation de démarches intégrées dans les diverses entités. Il a envisagé la manière de renforcer le rôle des fonctions d'évaluation axées sur les données

factuelles pour mesurer les progrès réalisés quant au programme de développement pour l'après-2015.

46. Le rapport a examiné les mesures prises par les mécanismes de coordination interinstitutions pour aider les États Membres à réfléchir de manière cohérente et intégrée comme ils l'ont fait au cours des sessions du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. L'impact du programme de développement pour l'après-2015 est déjà ressenti dans l'ensemble du système des Nations Unies. Dans le même temps, l'Organisation doit encore redoubler d'effort pour se préparer à apporter un appui aux pays, à aider les gouvernements à réaliser le nouveau programme de développement chez eux et à examiner les progrès à tous les niveaux. Le rapport a mis la lumière sur les efforts déployés par le système des Nations Unies pour adapter son mode de fonctionnement et examiné le rôle de l'examen quadriennal complet et la nécessité de tirer les enseignements des processus de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

47. Dans le rapport, il a été recommandé que dans le cadre de l'examen quadriennal complet suivant, le Secrétaire général dresse un état des lieux de l'appui du système des Nations Unies dans les domaines visés par les objectifs de développement durable et sollicite les vues des pays de programme sur l'efficacité du concours que le système des Nations Unies leur apporte dans l'élaboration de politiques intégrées et l'amélioration des institutions aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Il a été recommandé également que le système des Nations Unies et ses organes directeurs évaluent la mesure dans laquelle ils assurent un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale dans leurs activités, adaptent leurs plans stratégiques aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015 et évitent le cloisonnement. Il est également important que les organismes du système des Nations Unies mettent en œuvre le cadre élaboré par le Groupe de la gestion de l'environnement en vue de promouvoir la durabilité environnementale et sociale à l'échelle du système. Il faudra par ailleurs envisager des dispositifs interinstitutions innovants pour faciliter les travaux du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et d'autres instances intergouvernementales, en se fondant sur l'expérience et sur l'approche de l'équipe d'appui technique qui a aidé le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable.

#### **IV. Préparation du Forum politique de haut niveau à l'après-2015 : prochaines étapes**

48. Compte tenu des débats de l'année en cours du Forum politique de haut niveau, il est clair que la réunion de 2019 du Forum qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale devra être un événement historique. Dans cette perspective, les réunions annuelles du Forum qui auront lieu dans la période 2016-2019, sous les auspices du Conseil économique et social, devront effectuer a) un examen complet, efficace et inclusif de chacun des objectifs de développement durable ou des thèmes transversaux y relatifs sur un cycle de quatre ans et b) des examens nationaux volontaires de la mise en œuvre de tout le programme, et promouvoir en même temps la mise en œuvre en donnant des orientations et des recommandations de haut niveau, en intensifiant les échanges entre scientifiques et décideurs, en examinant les nouvelles questions et en accomplissant les autres fonctions du Forum.

L'élaboration d'un rapport mondial sur le développement durable bien structuré et novateur sera essentielle.

49. Les idées exprimées par les participants à la réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau pour guider le Forum sur la manière de remplir son rôle après 2015 représentent un complément utile aux orientations qui seront fournies dans le document final du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

50. Mais pour que le Forum s'acquitte pleinement de son mandat, des mesures importantes devront être prises par les États Membres dans le court et le moyen terme. Au cours de la réunion du Forum, certains États Membres ont considéré qu'il fallait élaborer une feuille de route sur la manière de préparer la réunion de 2016 et de concrétiser le projet du Forum. Cette feuille de route était également prévue dans le programme pour 2030. On trouvera dans le présent chapitre quelques idées à ce sujet, notamment celles qui ont été exposées par les participants

#### **Doter le Forum des moyens de fournir des orientations à un niveau politique élevé**

51. Le Forum politique de haut niveau a été créé pour répondre au besoin d'élever les débats sur le développement durable au sein du système des Nations Unies au plus haut niveau. L'adoption d'un programme pour 2030 axé sur le développement durable renforce ce besoin. Ainsi, pour aller de l'avant, il sera essentiel de faire en sorte que le Forum s'acquitte de sa fonction qui consiste à fournir des orientations à un niveau politique élevé et à faire des recommandations en faveur du développement durable.

#### **Définir un programme à suivre et des thèmes à aborder**

52. Au cours de la réunion de 2015 du Forum politique de haut niveau, les États Membres ont déclaré que le programme du Forum devait porter directement sur les questions intéressant tous les pays.

53. Dans les prochaines années, le Forum devra étoffer le fonctionnement du système d'examen et définir ses méthodes de travail. À ce propos :

- Afin de parvenir à dresser un tableau détaillé des progrès réalisés au niveau des 17 objectifs de développement durable, dans le cadre d'un cycle quadriennal du Forum, un sous-ensemble d'objectifs serait examiné dans une année donnée avec l'aide de diverses plates-formes thématiques intergouvernementales et par la mise à profit du potentiel d'intégration des objectifs. Cela pourrait consister à suivre les objectifs dans un ordre numérique (examen de quatre objectifs par an et de l'objectif 17 tous les ans, notamment).
- Méthode du lien : il s'agirait d'étudier de manière approfondie les liens entre les éléments d'un sous-ensemble d'objectifs de développement durable et d'examiner l'état des connaissances scientifiques relatives à ces divers liens (voir chapitre 3 du rapport mondial de 2015 sur le développement durable). Ces thèmes pourraient ensuite être sélectionnés pour faire ressortir des questions qui seront abordées dans le cadre du programme international (celle des villes en 2016, notamment); et les ensembles devraient être suffisamment souples pour gagner le maximum de valeur ajoutée (en ce qui concerne

notamment le règlement des questions « orphelines » mentionnées par quelques États Membres au cours de la réunion du Forum). Il y aurait par exemple beaucoup de liens intéressants entre les villes. La difficulté de cette méthode réside dans le fait que le thème devrait être déterminé et adopté par les États Membres, ce qui laisserait peu de temps aux plates-formes intergouvernementales, aux commissions techniques du Conseil économique et social et aux autres instances pertinentes pour préparer leurs contributions au débat de manière efficace.

- Questions transversales : il s'agirait d'analyser un thème dans sa relation avec l'ensemble du système des objectifs de développement durable (voir le chapitre 4 du rapport mondial de 2015 sur le développement durable où cette méthode a été utilisée dans le cas de la réduction des risques de catastrophe). Cette méthode pourrait être appliquée aux migrations, notamment, comme il a été mentionné au cours de la réunion de 2015 du Forum. Dans ce cas, l'examen thématique complet des objectifs de développement durable devrait être effectué séparément.
- Une variante de cette méthode serait l'exploration systématique d'un domaine propre à un objectif de développement durable, qui consisterait à examiner un objectif et ses liens avec les autres objectifs de façon systématique. En particulier, cette méthode pourrait être appliquée aux « anciens » objectifs de développement (éducation, santé, etc.) qui faisaient partie des objectifs du Millénaire pour le développement, afin d'offrir une nouvelle perspective à leur sujet. Elle permettrait de déceler les lacunes dans l'analyse scientifique de certains liens entre objectifs de développement durable, ainsi que dans l'étude de ces liens de la part du système des Nations Unies.

Pour chacune des possibilités ci-dessus, les documents préparatoires pourraient comporter un chapitre du rapport mondial sur le développement durable de l'année en question. On pourrait recueillir des informations supplémentaires en produisant des documents ciblés (ou des chapitres du rapport) qui aborderaient le thème sous l'angle des « questions naissantes », des « pays en situation particulière », des « échanges entre scientifiques et décideurs », des « scénarios et modèles de développement durable » et de « l'évaluation des méthodes innovantes de collecte et d'analyse des données ». Ainsi, le rapport pourrait contribuer à donner un aperçu exhaustif des sujets examinés et donner lieu à des discussions prospectives qui intègrent les points de vue des divers groupes de pays.

Le Forum devrait prévoir une approche à double voie dans laquelle certains thèmes seraient connus trois ou quatre ans à l'avance afin d'assurer un travail préparatoire sérieux et un espace qui permette d'aborder les problèmes naissants urgents.

54. Il serait important que le thème de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau, organisée sous les auspices du Conseil économique et social, et idéalement ceux des réunions de 2017, 2018 et 2019 soient décidés par les États Membres aussi vite que possible afin de réserver du temps pour les préparatifs et de permettre à toutes les parties prenantes de participer de manière fructueuse.

55. Il faudrait également que le Forum examine la manière d'aborder concrètement les problèmes nouveaux et naissants. Plusieurs possibilités ont été proposées à cet égard dans les deux éditions de 2014 et de 2015 du rapport mondial sur le développement durable.

### **Améliorer les méthodes de travail du Forum**

56. À la réunion du Forum, plusieurs États Membres ont déclaré que le processus de préparation de la réunion devrait bénéficier de la pleine participation des États Membres et être inclusif et transparent. Cela permettrait d'assurer une large adhésion au programme, aux réunions et aux résultats du Forum. Quelques États Membres ont pensé qu'il fallait élaborer les mécanismes appropriés.

### **Réaliser l'examen et le suivi des grands sommets et conférences sur le développement durable**

57. *Bien qu'ils soient compréhensifs, les objectifs de développement durable ne couvrent pas la totalité des engagements soutenables issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'autres grandes conférences internationales au sujet des diverses dimensions du développement durable. À titre d'exemple, la question des mines, qui est abordée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (par. 227 et 228), n'y est pas mentionnée de façon explicite. Il faudra que les États Membres donnent des orientations sur la manière de tenir compte de ces questions, tout en s'inspirant du cadre de mise en œuvre du programme pour 2030 et de la cohérence thématique qui le caractérise.*

58. *Dans certains domaines propres aux objectifs de développement durable, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable fournit des orientations utiles sur des mesures concrètes qu'il faut prendre pour atteindre une cible particulière et l'objectif général. À titre d'exemple, en ce qui concerne l'objectif 2, « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable », dont les délais pour atteindre les cibles sont fixés, le chapitre du document final sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture prévoit un certain nombre de mesures précises qui, si elles sont prises, contribueraient à la réalisation de l'objectif. D'autres orientations détaillées seront fournies par l'analyse d'experts relative aux cadres thématiques liés aux objectifs.*

59. *Parallèlement, les Orientations de SAMOA, le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adopté à la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Istanbul, en mai 2011, comme indiqué au chapitre 6 du rapport mondial sur le développement durable de 2015, prévoient des mesures concrètes qui peuvent fournir de précieuses orientations pour la réalisation des objectifs de développement durable sur tous les plans.*

60. *Avant l'adoption du programme pour 2030, l'Assemblée générale a décidé que les réunions du Forum politique de haut niveau suivraient et passeraient en revue « les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris lors de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que leurs moyens de concrétisation respectifs » (résolution 67/290 de l'Assemblée générale, par. 7 d)). Il est probable qu'un examen approfondi et ciblé du programme convenu pour 2030 au sein du Forum, fondé sur les activités d'examen d'autres organismes et instances intergouvernementaux, y compris le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, apporte une contribution considérable à la réalisation de*

*cette tâche particulière. Dans le même temps, d'autres tâches sont attribuées au Forum, notamment celle d'accorder l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable.*

### **Préparer concrètement l'examen et le suivi**

61. Le Forum jouera un rôle décisif dans le suivi des progrès relatifs à la réalisation du nouveau programme. Ainsi, il devra tirer parti de l'expérience acquise par les mécanismes d'examen déjà en place.

62. *Comme indiqué ci-dessus, dans le programme de développement durable pour 2030, adopté pour examen par l'Assemblée générale au sommet de septembre 2015, le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, est chargé d'élaborer un rapport qui sera examiné à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en prévision de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau et qui expose les fondements importants d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs à l'échelle mondiale. Ce rapport devrait comprendre une proposition concernant les dispositions à prendre pour l'organisation des examens dirigés par les États lors du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil économique et social, y compris des recommandations au sujet d'orientations volontaires communes en matière d'établissement des rapports. Il devrait préciser les responsabilités institutionnelles et fournir des conseils sur les thèmes annuels, sur une série d'examens thématiques et sur les possibilités de réalisation d'examens périodiques dont dispose le Forum.*

63. En ce qui concerne les examens thématiques, il serait utile, comme illustré dans le rapport mondial sur le développement durable, de tenir compte systématiquement des diverses perspectives, y compris les problèmes naissants, les pays en situation particulière, les pays à revenu intermédiaire et les perspectives régionales, l'interface science-politique, les informations issues des scénarios et des modèles de développement durable et le bilan des méthodes novatrices de collecte et d'analyse des données. Ainsi, le rapport pourrait aider à donner un aperçu global des sujets examinés, tout en permettant la tenue de débats prospectifs qui intègrent les sciences, les connaissances et les enseignements tirés de l'expérience les plus récents.

### **Trouver des moyens concrets d'intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs**

64. Le Forum devra approfondir l'examen de la manière dont il compte intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs, conformément à son mandat. Le chapitre premier du rapport mondial sur le développement durable de 2015 propose une série de possibilités et de mesures à cet égard. Ainsi, il pourrait servir de bon point de départ pour la réflexion dans cette direction. Des idées ont également été exprimées à ce sujet lors de la réunion du Forum.

### **Apporter un appui suffisant au Forum politique de haut niveau**

65. Le Forum doit être renforcé pour pouvoir accomplir ses rôles convenablement. Afin de s'acquitter de ses ambitieuses fonctions, il aura besoin d'un secrétariat solide, efficace et bien équipé.

66. Au cours de la réunion de 2015 du Forum, quelques États Membres ont dit qu'il fallait doter le Forum de ressources suffisantes. En décembre 2015, au moment d'approuver le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017, les États Membres devront tenir compte de cette question.

## V. Conclusions et recommandations

67. Ainsi, des progrès ont été réalisés dans la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier en ce qui concerne la définition du programme de développement pour l'après-2015 et du rôle du Forum politique de haut niveau. Le programme de développement durable pour 2030, qui doit être examiné par l'Assemblée générale au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en septembre 2015, a réglé cette question en chargeant le Président du Conseil économique et social de mener des consultations au sujet du rapport mondial sur le développement durable et en priant le Secrétaire général d'établir le rapport décrit ci-dessus.

68. De plus, à sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Inviter les États Membres et les autres parties prenantes à participer pleinement et à apporter leur soutien aux travaux du Forum en attendant que celui-ci exerce pleinement son rôle en 2016, et à fournir des orientations, des conseils et des recommandations en faveur du développement durable;

b) Demander aux États Membres et aux autres parties prenantes de faire en sorte que leur participation aux travaux du Forum favorise l'intégration des trois dimensions du développement durable en entretenant des rapports intenses et intégrés avec les instances économiques, sociales et environnementales;

c) Inviter le Président du Conseil économique et social à lancer un processus informel dans le cadre du Forum pour réfléchir sur la manière dont le Forum, tout en étant au centre du suivi des objectifs de développement durable, renforce et appuie les plateformes intergouvernementales liées aux résultats des grandes conférences des Nations Unies concernant le développement durable, y compris la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les Orientations de SAMOA et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, conformément à son mandat. Cette réflexion pourrait se poursuivre au cours de la première semaine de la réunion de 2016 du Forum;

d) Décider qu'en examinant en 2016 la mise en œuvre au niveau national, le Forum devrait mettre l'accent sur la manière dont les pays sont en train de faire la transition en se préparant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

e) Adopter le thème de la réunion de 2016 du Forum sous les auspices du Conseil économique et social et peut-être son programme de travail jusqu'en 2019, année où il se réunira sous les auspices de l'Assemblée générale. L'Assemblée pourrait aussi charger le Président du Conseil économique et social de définir le thème de la réunion à l'issue de vastes consultations;

f) Inviter le Président du Conseil économique et social à prendre les mesures nécessaires pour préparer la réunion du Forum d'une manière transparente et inclusive en faisant participer tous les États Membres, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes. L'Assemblée générale pourrait également envisager d'inviter le Président à faire des propositions à la réunion de 2016 du Forum sur la manière dont le processus préparatoire pourrait être institutionnalisé à l'avenir et rendu plus efficace et plus solide sur tous les plans, soutenu par un robuste mécanisme interinstitutions des Nations Unies;

g) Demander aux organismes du système des Nations Unies de s'employer davantage à intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable à leurs activités, notamment en effectuant des examens de l'appui apporté par le système au programme de développement durable pour 2030, et inviter le Secrétaire général à rendre compte à ce sujet au Forum, au Conseil économique et social et à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale dans le cadre de son rapport sur l'intégration du développement durable aux activités du système des Nations Unies.

h) Inviter le Conseil économique et social à décider de la manière dont ses débats et les diverses activités de ses organes subsidiaires pourront le mieux contribuer à promouvoir et à faire avancer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre du Forum.

i) Examiner son propre programme et ses propres méthodes de travail pour faire en sorte que ses activités tiennent compte de la question du développement durable et du programme de développement durable pour 2030.

---